

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2018**

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 20
" " ayant donné pouvoir : 03
" " votants : 23

Date de la convocation : 21 septembre 2018

Date de l'affichage : 05 OCT. 2018

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. PERNOT, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. MIGNOTTE, M. DUPREZ.

EXCUSES : Mme MARTIN (donne pouvoir à M. TISSOT, M. BOUVET-DIT-MARECHAL (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme BADOR, Mme MILLET, M. BERNARD, Mme SEGUIN, Mme GUICHARDIERE, M. LENG (donne pouvoir à M. DUPREZ), Mme RAME.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BONJOUR

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Monsieur Sébastien Bonjour est nommé secrétaire de séance.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu en temps et en heure la convocation à ce Conseil municipal.

M. le Maire.- Les excusés : Clément Pernet m'a donné pouvoir, il risque d'arriver en cours.

Madame Annelise Martin donne pouvoir à Monsieur Pascal Tissot.
Monsieur Serge Bouvet donne pouvoir à Monsieur David Dussouillez.
Monsieur Stéphane Leng donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis Duprez.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez eu la liste des décisions prises par le Maire concernant les

délégations au Conseil municipal. Ce sont des arrêtés de renonciation au droit de préemption.

Vous avez sur vos tables un livre, le tome VII : « *La Ressource* » de *Campanola Encyclopediae*. Il est très intéressant puisque c'est sur Champagnole, secteur de la rue Clemenceau. À mettre sur vos tables de chevet !

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- L'Association les Amis des Orgues du Haut-Jura remercie le Conseil municipal pour la subvention attribuée pour l'organisation des Estivales des Orgues 2018.

L'Association FAVEC (Association des Conjointes Survivants) remercie le Conseil municipal pour la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2018.

Le Conseil départemental du Jura accorde une subvention d'un montant de 30 170 € pour le fonctionnement et les projets spécifiques de l'école de musique municipale. On remerciera Monsieur le Président lorsqu'il sera arrivé.

L'Institut de Formation des Aides-Soignants de Champagnole remercie la municipalité pour l'appui, le professionnalisme et la qualité d'intervention des équipes mobilisées pour l'installation dans les nouveaux locaux rue Casimir Blondeau.

Cela mérite une petite explication. L'institut de formation des aides-soignants a été « renvoyé » de l'hôpital car il n'y avait plus de place. On les a donc installés provisoirement dans l'ancienne école maternelle qui est à côté. Il a fallu repeindre les locaux. Je remercie donc chaleureusement les employés municipaux pour le travail qu'ils ont fait. Ces locaux ont été inaugurés lundi dernier.

L'EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) la Moraine à Crotenay remercie la municipalité de l'intérêt et du soutien apportés à la formation professionnelle des élèves en les accueillant en stage.

J'ai encore signé une convention de stage cet après-midi avec les enfants de l'EREA et on envisage de faire avec eux et leurs professeurs certains petits chantiers.

Je vais débiter, hors ordre du jour, avec une information suite au problème sur le réseau d'eau potable.

"Lundi 17 septembre, Véolia a réalisé une intervention sur une des deux canalisations à l'entrée de ville côté Equevillon, avant le réservoir de la Queude. Une canalisation qui avait été isolée en raison de fuites a été remise en service après vérification de sa conformité au niveau sanitaire.

Or, le mardi 18 septembre matin, Véolia est alerté concernant la distribution d'une eau trouble. Visiblement, la remise en service de la canalisation à son débit nominal a dû provoquer le décrochage de particules qui n'avaient pas été entraînées par les purges réalisées la veille.

Le réservoir de Champagnole a alors été mis en by-pass, avant d'être vidangé et lavé par précaution.

Le réseau urbain d'alimentation en eau potable a fait l'objet de purges, avec vérification de la turbidité et du taux de chlore.

Des analyses sanitaires au niveau bactériologique étaient également réalisées par Véolia et par l'Agence Régionale de Santé.

Le mercredi 19 matin, le réservoir était remis en service. De nouvelles mesures de taux de chlore étaient réalisées en de multiples points du réseau : les taux étaient compris entre 0.15 et 0,3 mg/litre, ce qui garantissait la qualité sanitaire. Les analyses bactériologiques étaient également rendues conformes.

En accord avec la ville, et après information de l'ARS, Véolia a mis en place mercredi 19 après-midi une opération de phoning, avec un message enregistré diffusé à tous les numéros de

téléphone afin de rassurer la population, 85 % des 4 177 appels ont abouti.

Tout est donc rentré dans l'ordre ; malgré la turbidité, le caractère trouble de l'eau à certains endroits, son odeur plus forte qu'habituellement en raison du renforcement de la chloration, il s'est avéré finalement que l'eau était restée potable, conforme aux règles sanitaires.

C'est pourquoi je souhaite, par cette information, vous rassurer, ainsi que la population quant à la qualité sanitaire de l'eau distribuée."

Nous avons deux canalisations qui arrivent de la source de la Papeterie. Une a 130 ans et l'autre 80 ans. Il y en a une qui a eu une fuite qui a été réparée. Elle a été arrêtée pendant un bon bout de temps et quand ils l'ont relancée, ils n'ont peut-être pas envoyé assez de pression dedans pour décoller ce qui était à l'intérieur. Ils l'ont bien rincée et lorsqu'ils ont renvoyé la pression au maximum pour redémarrer, cela a décollé les particules qui ont fait de la turbidité dans l'eau. Mais l'eau n'a jamais été non potable. Par contre, elle n'était pas appétissante. Ceci a dû arriver lundi soir et Véolia a été prévenu le mardi. Les premiers coups de fil sont arrivés à leur centre d'appels vers 10 heures du matin. À 10 h 30, ils ont réagi et le personnel d'astreinte est venu sur place. L'encadrement de Véolia, ce jour-là, avait une journée de réunion dans les Alpes. Ceux qui étaient concernés sont rentrés immédiatement et l'équipe d'astreinte a commencé un travail sur les canalisations. Tout est rentré dans l'ordre le lendemain.

On s'est renseigné auprès de certains médecins ainsi qu'à l'infirmerie de l'école. Il n'y a pas eu plus de maux de ventre ce jour-là que les autres jours.

Cela s'est un peu diffusé sur les réseaux sociaux à cause de l'eau trouble, mais tout était bon.

Tout est rentré dans l'ordre mais si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

M. Tissot. - Est-ce que cela nécessitait de purger entièrement le réseau ?

M. le Maire. - Oui. Le réservoir de la Queue a été vidé. Le réseau a été repurgé. Mais il y avait toujours de l'eau qui arrivait entre-temps puisque l'ancienne conduite était en activité. Ils ont repassé ensuite la deuxième conduite et tout le réseau a été purgé. Ils ont légèrement sur-chloré, c'est pour cela que ça sentait un peu le chlore.

D'après les vérifications qui ont été faites par l'ARS quand l'eau était trouble, il n'y avait pas de problème bactériologiquement parlant.

Dans ce cas-là, on peut penser qu'il y a eu des travaux dans un secteur. Les premiers coups de téléphone chez Véolia sont arrivés le mardi matin, de plusieurs endroits de la ville. À 10 h 30, ils ont lancé l'alerte chez eux. Tout s'est enclenché à 10 h 30 le matin.

J'aurais un petit reproche car nous n'avons pas été informés suffisamment tôt puisqu'on l'a su juste à midi et demi. Mais il fallait aussi qu'ils trouvent ce que c'était avant de nous le dire.

Finalement, à partir du moment où on a su ce qu'il y avait, ils étaient en train de faire le nécessaire. Ils ont agi rapidement.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ ET PERSONNEL

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez. - " Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services ; dans le cas présent, il tient compte des mutations et recrutements suivants :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CRÉÉ
CULTURE/ENFANCE- JEUNESSE	Attaché Principal (35/35 ^{ème}) Mutation au 01/10/2018 BALDASSARI Philippe	Ingénieur (35/35 ^{ème}) Nomination par mutation au 01/10/2018 BEDEAU Audrenne
	/	Adjoint du Patrimoine (35/35 ^{ème}) Nomination par mutation au 01/09/2018 COULLENOT Sandra
ECOLE DE MUSIQUE	Assistant d'Enseignement Artistique Contractuel (3/20 ^{ème}) Fin de contrat au 14/07/2017 Pierre BIER	Assistant d'Enseignement Artistique Stagiaire Stage au 01/09/2018 (3/20 ^{ème}) Armelle TANGUY
POLICE MUNICIPALE	/	Gardien-brigadier Détaché stagiaire 01/09/2018 (35/35 ^{ème}) Corentin DEBRAND

- Il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions susvisées.

- Concernant le poste d'Audrenne BEDEAU : n'ayant pas encore recruté de Directeur au SICTOM de Champagnole, une mise à disposition de 7 heures hebdomadaires est mise en place auprès du SICTOM avec paiement du salaire et des cotisations de l'agent au prorata temporis. Il est demandé au conseil Municipal d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le maire à la signer.

Commentaires :

Après 24 années au service de la ville, Philippe Baldassari rejoint le 1er octobre prochain la communauté de communes pour une nouvelle mission. Il sera remplacé à la tête du service Culture-Enfance-Jeunesse par Audrenne Bedeau, actuellement directrice du SICTOM de Champagnole. Pendant une période provisoire, Mme Bedeau restera l'équivalent d'un jour par semaine au SICTOM, dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur pour cette structure.

Sandra Coullenot est recrutée sur un poste de chargée de projet culturel : actions de médiation/animation de la bibliothèque auprès du public, développement de l'accès aux ressources numériques, gestion et valorisation du fonds ancien, gestion du musée, gestion des événements, participation au projet de pôle culturel...

À l'Ecole de Musique, il n'y avait plus de professeur dédié à l'enseignement du cor et c'est M. Braux, directeur, qui avait assuré les cours l'an dernier. Après de longs mois de recherche, Mme Tanguy a été recrutée récemment à temps partiel.

À la Police Municipale, M. Debrand, qui vient de la Gendarmerie, a été recruté pour retrouver un effectif de 6 personnes dans ce service."

Avez-vous des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Voilà pour le côté théorique. Pour ce qui est de la pratique, vous les avez en face de vous ce soir. Ils vont se présenter à tour de rôle. Nous allons commencer par les dames.

M. le Maire.- Madame Audrenne Bedeau, que je connais bien.

Mme Bedeau.- Audrenne Bedeau. Comme vous l'avez vu, je suis directrice du SICTOM jusqu'à dimanche soir et j'intègre le service Jeunesse et Culture à compter de mardi. Le service Jeunesse sera totalement nouveau pour moi, le service Culture un peu moins. Dans mon jeune temps, j'ai fait un peu d'archéologie.

Ce sera un nouveau défi que je suis ravie de relever. La barre est assez haute.

Je voudrais vous remercier de m'avoir donné cette opportunité. Je voudrais remercier le Conseil municipal d'avoir approuvé la convention de mise à disposition pour que je ne laisse pas mon service actuel dans l'embarras puisque mon successeur n'est pas encore arrivé.

M. le Maire.- J'ai entièrement confiance en elle, avec son caractère et son savoir-faire. Je pense que c'est un poste qu'elle va développer avec plein de projets dans le milieu culturel pour en faire un beau pôle culturel. Sachant qu'elle ne sera pas seule.

Mme Coullenot.- Je vais effectivement travailler avec Audrenne qui va me diriger dans toutes les missions Musée, Bibliothèque. J'arrive par voie de mutation, j'étais à Macon, plus spécialisée dans les musées mais le monde des bibliothèques ne m'est pas inconnu. Je suis bien contente d'être intégrée dans cette équipe de bibliothèque et pour animer également le musée. J'ai déjà mis un pied dedans cet été puisque j'ai ouvert le musée, histoire de prendre le pouls du site et j'ai démarré le 1^{er} septembre.

Je vous remercie d'avoir été en faveur de cette mutation. Je suis très contente d'être là et de pouvoir apporter mes quelques compétences dans le domaine culturel. Je pense que les choses vont bouger avec Audrenne et l'équipe déjà en place. Vivement les prochaines semaines et les prochains mois pour œuvrer.

M. le Maire.- Quand j'ai appris que Sandra habitait Champagnole, je me suis dit qu'on ne pouvait pas se passer de quelqu'un qui avait ses compétences en matière de musée et de bibliothèque. Si on veut développer notre pôle culturel, il aurait été dommage de se passer d'une personne comme Sandra.

Nous allons remplacer un homme par deux dames qui vont *booster* la culture à Champagnole !

Je suis très content de vous accueillir dans le cadre du pôle culture et animations.

Mme Coullenot.- Merci.

M. Debrand.- Bonsoir à tous. Je m'appelle Corentin Debrand, j'ai 25 ans. Je suis originaire de Mouchard. J'ai fait quatre ans de PSIG à Lons le Saunier, dans le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie. J'ai intégré la PM il y a un mois maintenant. Ils m'ont très bien intégré et je pense que je suis là pour un bon moment si tout se passe bien.

Je voulais vous remercier également.

M. le Maire.- Merci Corentin. C'est pareil, lorsqu'on s'est réuni pour savoir qui retenir, Corentin a fait l'unanimité. On ne s'est donc pas posé de question, on savait que c'était ce jeune homme qu'il nous fallait pour travailler dans notre police municipale.

Il a une année de formation. C'est 6 mois intercalés de périodes à Champagnole. Il a une formation qu'il a déjà réalisée dans la police nationale mais il est obligé de la refaire dans la police municipale. Je ne sais pas si c'est un problème d'argent. Tout ce qu'il a appris dans la gendarmerie, il doit le réapprendre dans la police municipale.

M. Debrand.- Ce sera une petite révision !

M. le Maire.- Y a-t-il des questions à l'attention de ces trois personnes ? Pas de question. Je vous remercie d'être venus. On vous libère.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Attribution de subvention à l'Ensemble Orchestral du Jura

M. le Maire.- En l'absence de Madame Annelise Martin, Madame Catherine Douard va vous présenter le rapport.

Mme Douard.- "L'Ensemble Orchestral du Jura présentera à l'Oppidum le samedi 13 octobre 2018 son nouveau spectacle intitulé « Contes et légendes symphoniques ».

Pour rappel, les statuts de l'association avaient été modifiés en 2016. Le Département du Jura avait apporté l'an dernier un soutien financier à hauteur de 25 000 €, soit environ 50 % du budget global du projet. 5 à 6 représentations auront lieu sur la saison 2018-2019 dans des communes ayant la capacité d'accueillir le spectacle, et ce moyennant une participation financière de 3 500 €.

De plus, afin de faire découvrir au jeune public l'orchestre symphonique, trois séances scolaires sont programmées à Champagnole le vendredi 12 octobre.

Le projet a été étudié par les membres de la commission Développement Culturel, réunis le 20 septembre dernier, qui ont émis un avis favorable au versement d'une subvention de 3 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'Ensemble Orchestral du Jura et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour permettre le concours financier."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour l'Ensemble Orchestral.

3. Attribution de subvention à la Tarentelle

Mme Douard.- "L'an dernier, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention à la Tarentelle à hauteur de 50 % du montant de la formation de la nouvelle chef de chœur.

L'association a présenté récemment une autre demande d'aide financière pour deux personnes : à nouveau pour la chef de chœur et également une première demande concernant la formation de la pianiste à l'accompagnement chorale.

Après avis de la commission Développement Culturel, réunie le 20 septembre dernier, il est proposé d'apporter une participation financière seulement pour la formation de la pianiste, la formation de la chef de chœur ayant déjà été subventionnée.

Le stage coûte 710 € au total, dont 550 € pour la partie formation.

La participation de la Ville à hauteur de 50 % de ce montant s'élèverait donc à 275 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention exceptionnelle à la Tarentelle selon les conditions susvisées."

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci pour la Tarentelle.

M. le Maire.- Merci Catherine.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

M. le Maire.- Nous passons aux affaires sportives avec Madame Arielle Bailly.

4. Contrat de territoire Communauté de Communes / Région BFC : construction de salles de sports

Mme Bailly.- "La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura va établir prochainement un contrat de territoire avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ce contrat va permettre d'inscrire des projets pouvant ensuite bénéficier d'aides financières de la Région pour les trois prochaines années.

C'est la raison pour laquelle il convient d'inscrire dans ce contrat un projet de construction de salles de sports vers le complexe sportif des Louaitaux, rue Léon Blum.

Certes, nous sommes très en amont de ce projet et de multiples phases devront se dérouler, comme la définition d'un programme et la recherche de co-financeurs, avant de démarrer les études.

Toutefois, afin de préserver l'avenir et les possibilités d'intervention, il faut saisir l'opportunité de ce contrat de territoire afin de solliciter une participation de la Région.

Sur le fond, il s'agit de poursuivre la rénovation de nos installations sportives. Après la construction de la Plaine de Jeux pour les sports de plein air (Football, Rugby, Athlétisme), il faut également considérer la vétusté de certaines salles de sports (Mousquetaires, Louaitaux, Léo Lagrange qui a 50 ans) et la nécessité de disposer de nouvelles installations fonctionnelles et modernes pour les décennies futures.

La ville bénéficierait d'un véritable pôle sportif sur le secteur des Louaitaux, cohérent et polyvalent : centre aquatique, stades et salles.

Ce projet donne également la possibilité de poursuivre la restructuration urbaine et de libérer du foncier pour le développement de l'habitat ou de services à l'intérieur de la ville, comme c'est le cas sur les anciens stades de la Champagnolaise et l'annexe de Léo Lagrange.

La commission Affaires Sportives réunie le 18 septembre dernier a émis un avis favorable à ce projet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'inscription d'un projet de construction de salles de sports au Contrat de Territoire Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura / Région Bourgogne Franche-Comté et solliciter les financements de la Région.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer les documents nécessaires."

Y a-t-il des questions, des demandes de précisions ?

M. Duprez.- Oui, nous les attendons.

M. le Maire.- Nous avons une demande, à la Communauté de communes. Le Président en parlerait mieux que moi. Il faut s'inscrire pour prendre rang, parce que si jamais on ne passe

pas sur le plan 2018-2021, sachant qu'on n'est pas obligé de dépenser les crédits en 2021, on a encore deux ans, cela peut être repoussé aux Calendes Grecques.

Si on prend la situation des salles de sports sur Champagnole, la salle Léo Lagrange a 50 ans. J'y ai joué au basket en 1969, il y a donc 50 ans. Si on prend l'exemple du stade de la Champagnolaise, ce n'est plus un stade ; nous allons avoir une construction dessus. À l'époque où le stade Léo Lagrange a été conçu, il était à la périphérie de la ville. Maintenant, il se trouve pris dans la ville. Généralement, les installations sportives se font plutôt à l'extérieur des villes, vers les lycées, les collèges puisqu'elles servent principalement à ces établissements.

Le stade Léo Lagrange a été amputé de son annexe lorsqu'on a construit une école avec la communauté de communes et avec les financements de l'Etat. Elle sera mise en service prochainement.

Il ne faut donc pas se voiler la face, l'avenir du foot à Champagnole n'est plus sur ce stade Léo Lagrange. Les jeunes s'entraînent toute l'année sur les synthétiques, ils n'ont plus envie de jouer sur ce stade qui est au centre-ville et qui est un espace non-bâti. C'est un espace réutilisable dans la ville. La ville n'est pas extensible à l'infini. Il faut se rappeler qu'il y a l'Ain, qu'il y a la RD5 et que la ville est entre les deux.

On y a déjà un peu réfléchi avec Clément et d'autres ; il faut que l'on repense cela si on veut continuer à faire évoluer la ville. L'avenir sportif de ce secteur commence à être largement compromis. C'est l'occasion, comme nos salles sont vieillissantes, d'avoir une réflexion non seulement sur ce secteur mais également sur le devenir des salles à Champagnole. C'est pourquoi c'est la première phase et nous devons maintenant faire un programme. Lorsqu'un programme sera établi, on pourra faire une étude avec un architecte et, pour cela, aller chercher des financements autres puisqu'il s'agira d'un certain montant.

On part sur deux salles, une salle pour remplacer les compétitions qui se font à Léo Lagrange, donc une salle avec du parquet, comme cela se fait maintenant, avec des tribunes de 400 à 500 places, sachant que certaines manifestations attirent beaucoup du monde. À côté, une salle plus dédiée à l'entraînement, avec également une petite tribune parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des compétitions de jeunes qui se font dans les salles les après-midi avec les parents et les grands-parents qui viennent pour voir jouer leurs chères têtes blondes. C'est une erreur qu'avait été commise à la salle Galfione et qu'il ne faut pas renouveler.

Ensuite, on verra ce qu'il faut mettre à côté. Il faut penser au collège qui va venir dans cette salle et qui ne sera pas dans la salle avec le parquet. Ce sont des entraînements spécifiques et il ne faudrait pas s'entraîner au lancer de javelot, par exemple, dans une salle où il y a du parquet.

Tout cela est à discuter, aussi bien à la commission d'urbanisme qu'à la commission sports. On va en discuter également avec les associations qui utiliseront ces salles, avec le collège bien évidemment, sachant que nous n'allons pas manquer de solliciter le Conseil départemental, cher Président, voire l'Etat. Nous allons solliciter l'Etat puisque c'est aussi son rôle, avec la santé de tous. Nous sommes tous concernés par le sport.

Nous en sommes donc aux balbutiements mais il nous faut prendre rang. Voilà pourquoi je vous demande, avec Arielle et la commission des sports, de voter cette demande de subvention puisqu'elle doit passer au conseil communautaire lundi. Sans cela, on perd trois ans.

Voilà la raison de cette demande, sachant que ce sont des choses sur lesquelles nous nous sommes déjà interrogés il y a quelque temps concernant le devenir de nos installations sportives.

Mme Bailly.- Une précision. La salle des Louaitaux serait conservée.

M. le Maire.- Pour des activités telles que le tir sportif.

M. le Duprez.- Sur le principe, pour moi, il n'y a pas de problème. Par contre, c'est combien au niveau des subventions ?

M. le Maire.- On n'a pas le montant. C'est entre 300 000 et 400 000 €.

M. Pernot.- C'est un contrat de territoire que la Communauté de communes signe avec la Région, que les choses soient claires. Il y a une somme qui est affectée. Elle est de l'ordre d'un petit 700 000 € pour les trois ans à venir. Ce qui nous amène à diviser cette somme par trois pour la répartir sur l'ensemble du territoire, sachant qu'une partie de cette somme doit être impérativement affectée à la ville de Champagnole.

Il est clair que si la ville de Champagnole ne porte pas un projet relativement important comme celui-là, cela obère d'autres projets, d'autres choix, d'autres priorités. Sachant que les infrastructures sont vieillissantes sur notre ville, en particulier les infrastructures salles de sports puisque notre bonne vieille salle Léo Lagrange, qui a été très bien faite, a 50 ans.

Une partie de la somme, 700 000 grosso modo, de la Communauté de communes doit être affectée sur la ville de Champagnole et il est bien que ce projet-là en profite. Mais, Monsieur le Maire, je vous invite dès à présent à rentrer en discussion avec les services de la Région de sorte que la somme affectée venant du contrat de territoire Franche-Comté Communauté de Communes n'acquiesce pas la Région de ses devoirs par rapport à une participation plus importante dans ce programme sportif parce que les élèves de terminale, de seconde et de première, tous les élèves des lycées, sont sous la responsabilité de la Région qui a en charge de leur mettre à disposition des moyens.

Dans le passé, on avait affecté une partie de la somme d'un contrat territorial sur le centre nautique et on avait également, parallèlement, réclamé une somme pour que les enfants du lycée puissent participer, donc une somme supplémentaire. Je crois qu'il faudra qu'on réédite cet exploit, finalement, d'avoir une double subvention venant d'enveloppes différentes pour cette salle de sports. Ce qui a été fait pour le centre nautique doit être possible pour la salle de sports mais il faut, en la matière, avoir un discours assez strict en n'hésitant pas à dire que la participation des lycéens, des secondes ou des premières à la vie de cet équipement nouveau, demain, est conditionnée à une participation financière significative.

Le Département, quant à lui, a une règle, pour l'instant, qui est d'accompagner les projets relevant de la compétence obligatoire du Département. Là, on est bien dans un projet de cette nature puisque le Département a la compétence collège. On vous accompagnera donc évidemment.

Sur les gymnases, il a été décidé, dans le prolongement de la demande de la ville de Dole, de proposer une somme correspondant à 30 % du montant plafonné à 3 millions, soit grosso modo 1 million d'euros pour un projet de cette nature.

Je vous invite donc à faire dès à présent acte de revendication de subvention pour ce gymnase, donc dès le vote du Conseil municipal.

Concernant les salles, vous avez raison, Monsieur le Maire, il y a effectivement une conception nouvelle qui fait que ce sont des doubles salles avec un espace réservé aux sports collectifs, tout le reste étant dévolu à d'autres activités sur des formats un peu inhabituels jusqu'à présent mais qui sont maintenant les standards nouveaux qui correspondent aux nouvelles pratiques. Et bon nombre de ceux qui portent des projets neufs gardent les anciennes salles pour les affecter aux sports un peu plus remuants, genre tir, football en salle.

Il est clair que nous aurons ainsi, sur ce secteur de la plaine des Jeux, un équipement de premier niveau avec pratiquement toutes les activités sportives possibles.

M. le Maire.- Nous passerions donc, sur Champagnole, de trois salles à quatre salles, dont une destinée au tir, etc.

M. Duprez.- Je rappelle que l'accès à toute la plaine de jeux se fait par une même route qui n'est pas extensible et qu'il y a des jours où elle est plus que fréquentée, sachant qu'elle comprend des endroits où il n'y a pas de trottoirs et qu'il y a la voie ferrée, etc.

M. le Maire.- Cela peut changer un jour.

M. Duprez.- Dans la réflexion, il faut aussi penser à cela.

M. le Maire.- J'y ai déjà pensé.

M. Duprez.- Si vous pensez à tout, Monsieur le Maire, nous n'avons plus rien à faire !

M. le Maire.- Je peux vous exposer mon idée.

Ce que je ne vous ai pas dit, c'est que dans cette future salle, il y aura un logement de gardien afin d'y mettre un gardien non seulement pour les salles mais pour tout le secteur de la plaine des jeux. On en a déjà parlé et cela n'a pas été fait avec le projet du stade.

Concernant l'accès, lorsqu'on est au rond-point du centre aéré, si vous tirez à travers le bois, il y a un ouvrage d'art à faire pour passer par la ligne SNCF et on arrive directement aux Louaitaux. Il y a 400 mètres.

Il est vrai que j'y réfléchis depuis un moment. Il faudra engager des capitaux, cela ne va donc pas se faire du jour au lendemain. Il y a aussi des études à faire. Mais si on pouvait faire cette route avec des financements divers et pas que ceux de la ville de Champagnole, puisque cela dessert principalement le collège des Louaitaux, on pourrait avoir une liaison entre le lycée et le collège des Louaitaux afin que bus ne passent plus dans Champagnole mais par la déviation. On a les échangeurs et la déviation mais, pour cela, il nous faut relier le rond-point du centre aéré directement au collège.

Mais on ne va pas faire tous les projets en même temps. J'avoue que j'y réfléchis. Laurent Laithier peut en témoigner, cela fait quelques années que nous avons commencé à réfléchir à ce projet que la ville ne pourra pas financer seule et qui servira à tous les habitants de la Communauté de communes, pour venir à l'école, ainsi que tous les habitants de la ville, qui servira au collège. Cela ne pourra donc se faire qu'avec un financement que l'on peut qualifier de multiple.

Est-ce que ma réponse convient ?

M. Duprez.- S'il n'y a rien d'autre auquel vous avez réfléchi, oui.

M. le Maire.- C'est important parce que l'avenue Léon Blum est bordée de maisons qui ont 60 ans. On transite donc par un quartier qui était déjà là. Je le sais puisque j'y habite. Je connais bien le problème.

Est-ce que vous avez des questions sur l'objet de la délibération ?

M. Grenier.- Il est impossible d'imaginer une sortie directe sur la déviation qui éviterait la construction d'un ouvrage d'art ?

M. le Maire.- Cette déviation est passée à une époque où le directeur départemental, dont je tairai le nom, était contre les ronds-points. C'est pour cette raison qu'il y a des échangeurs compliqués. Elle date de 1994 et les ronds-points n'étaient pas encore tout à fait à la mode sur ce type de déviation.

Maintenant, si vous prenez la déviation de Moirans, qui a été faite peu après, il y a un rond-point à chaque bout et cela coûte beaucoup moins cher qu'un échangeur. Parce que là, elle a été faite avec trois échangeurs, sachant qu'un échangeur signifie des ouvrages d'art qui coûtent une fortune, ainsi que des terrassements énormes. Et on ne peut pas multiplier les échangeurs le long d'une déviation parce que c'est une source de conflits, donc forcément une source d'accidents. Il y en a trois. Je vous garantis que l'Etat n'en acceptera jamais un quatrième. On aurait des ronds-points, cette rue ne serait pas autant encaissée mais elle n'a pas été conçue pour faire des ronds-points.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Vuillermoz.- Quel est l'avenir du stade André Socié ?

M. le Maire.- On va déjà taillader un coup dedans pour nos salles. Il y avait deux emplacements possibles, c'était avant la salle des Louaitaux ou après, donc du côté droit lorsqu'on va au collège. Avant la salle des Louaitaux, il n'y a pas assez de place parce que la voie ferrée passe en biais. On a une espèce de triangle qui n'est pas suffisant. Elle sera donc après, entre la salle des Louaitaux et le parking, ce qui va déjà empiéter sur une partie de l'ancien stade puisqu'on sera au niveau de la chaussée du bas. Il y a du rocher mais ce n'est pas un souci.

Le problème du tassement différentiel, c'est que quand ils sont en haut, ils ne sont pas en bas. On va enlever les remblais.

De toute façon, on ne fera plus rien de ce stade. Pour faire la centrale photovoltaïque à laquelle on avait réfléchi, c'est trop petit. Un hectare ne suffit pas, il en faut au moins trois ou quatre pour commencer à les intéresser. J'avais en effet contacté EDF à l'époque.

Il nous sert lorsqu'il y a des gens du voyage qui viennent à Champagnole. Il y a aussi le terrain de stabilisé, à côté, où il y a tous les championnats du Jura et de Franche-Comté de boules. Là, on conserve mais on n'y fait plus d'entretien, plus rien. Ce n'est même plus la peine de faucher.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Bailly.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. Rapport annuel du service de distribution de l'eau potable

M. le Maire.- "Conformément à l'article L.2224-5, du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2017.

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et tenu à la disposition du public.

Le document est ci-annexé.

Il est également joint une note d'information de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au délégataire de fournir un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution du service, une analyse de la qualité de ce service et les comptes. Vous trouverez ainsi ci-annexé le rapport établi par la société Veolia pour l'exercice 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ces rapports."

Je vais m'intéresser au rapport qui a été fait par Bac Conseils à notre demande.

Nous sommes en délégation de service public.

Page 4, vous avez le nombre d'abonnés. En 2016, il y en avait 4 143 et on est passé à 4 188. Les abonnés non domestiques, c'est de la vente d'eau en gros que l'on fait aux autres collectivités.

Achat d'eaux traitées au syndicat mixte de la Papèterie : 678 071 m³, donc - 0,8 % par rapport à 2016.

Volumes vendus au cours de l'exercice : 417 372 m³, autres abonnés : 970 m³.

Un commentaire : les efforts demandés en 2016 semblent se traduire en 2017, notamment avec la disparition de la fuite comme de 6m³/h. Il en va de même pour les volumes estimés sans comptage.

Le volume de service est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution pour les purges, donc 70 762 m³, donc 53 000 cette année et plus de 70 000 l'année d'avant, entre autres pour le lavage des canalisations et il y a eu des déboires il n'y a pas si longtemps.

Page 7, le tarif de l'eau, avec la part de la collectivité (0,2058). Je rappelle que le prix n'a pas été changé depuis qu'on est au conseil.

M. Laithier.- Depuis 2001. Il a été changé au moment de la construction de la station d'épuration.

M. le Maire.- On n'a pas bougé le prix depuis 2001.

La part du délégataire : il y a un abonnement plus une part proportionnelle, qui évolue avec une formule de révision qui est contractuelle, obligatoire. C'est le rapport 2017, on devrait donc comparer à 2016 sauf pour les prix qu'on est obligé de comparer à 2018. C'est étonnant. De 33,56, on est passé à 34,23 et de 0,6427 on est passé à 0,6556 pour le terme variable de Véolia qui facture directement.

Ensuite, page 8, vous avez la facture de référence (100 m³). Pour l'assainissement, pour l'eau, la référence, c'est 120 m³. On prend donc la part du délégataire (0,6556) pour la multiplier à 120, ce qui fait 78,67 pour 2018. Pour 2017, vous avez le tarif.

Pour la collectivité, quand on multiplie nos 0,20320 on arrive à 24,70 €.

Vous avez en bas le prix de l'eau, y compris des redevances pour tènement de la ressource en eau, c'est pour l'agence de l'eau. Redevance pour les eaux domestiques, c'est aussi pour l'agence de l'eau. Et après - ô merveille - une spécialité française : on met des taxes sur les taxes. Ce que certains ont du mal à comprendre. Sur les redevances de l'agence de l'eau, il y a donc de la TVA.

On arrive, pour 2017, à 189,53 et on sera à 193,04 pour 2018, soit 1,58 le m³ qui passe à 1,61 €.

Les recettes de la vente d'eau et la vente en gros, ce sont nos recettes, on est à 101 000 alors qu'on avait 103 000.

Ensuite, les autres recettes. Ce sont les taxes de l'agence de l'eau, cela ne rentre pas dans nos caisses.

Recettes de l'exploitant. L'exploitant vend plus d'eau, il passe de 410 831 m³ à 467 000 m³.

Ensuite, vous avez des indices de connaissance d'une gestion patrimoniale des réseaux.

Page 12, rendement du réseau de distribution. On a baissé, on avait 77 %, on a 73,97 %. Et je peux déjà quasiment vous annoncer une baisse de rendement l'an prochain due à la sécheresse de cette année. Pour ceux qui n'étaient pas au Conseil en 2004, quand il y a eu la sécheresse de 2003, les conduites en fonte qui passent dans certains terrains où on a des mares ou des argiles qui arrivent à se contracter, cela fait des mouvements de terrain et cela casse les canalisations. Par rapport à cette époque, on a bien amélioré notre réseau puisqu'on a sectorisé, c'est-à-dire que quand il y a une fuite, on a des sous-compteurs par grands quartiers et on peut voir tout de suite s'il y a une fuite, s'il y a eu une consommation anormale la nuit. Les compteurs sont reliés par télérelève directement chez Véolia et s'il y a des anomalies la nuit, ils savent exactement sur quel quartier est le problème.

En 2004, on était passé à 63 % de rendement et, en 2003, on était à 69 %.

L'indice linéaire de pertes en réseau est lié, c'est 7,68 m³ par km et par jour.

Nous avons 62 km de canalisations qui nous appartiennent, qui viennent depuis la source de la Papèterie.

M. Grenier.- Peux-tu nous redire que veut dire l'indice linéaire des volumes non comptés ?

M. le Maire.- Ce sont les nettoyages, etc. C'est nous qui devons le facturer.

Ensuite, on a l'indice linéaire de perte en réseau, c'est l'eau qui est perdue le long du transit ou le long du réseau de distribution.

L'eau de lavage des canalisations qui s'est fait en début de semaine dernière passe dans l'indice linéaire de volumes non comptés.

Un commentaire en dernière page : les travaux de renouvellement prévus en 2017 ont été reportés à l'année 2018. Comme vous avez pu le voir, fin 2017 on devait faire l'Avenue Jean Jaurès. Elle a été réalisée début 2018.

Notre budget annexe eau que l'on vote tous les ans ne comprend pas d'emprunts. Tous les travaux sur l'eau que l'on réalise sur nos canalisations sont autofinancés par ce budget, bien que nous n'ayons pas eu d'augmentation depuis 2001.

Y a-t-il des questions sur le rapport annuel sur l'eau potable ?

M. Duprez.- Ce n'est pas sur le rapport qui est correct. C'est une réflexion. Dans les grandes surfaces, je suis toujours effaré de voir le nombre de personnes qui achètent de l'eau en bouteille alors que nous avons de l'excellente eau au robinet. Je ne bois que celle-là et je n'ai pas l'impression d'être pire que les autres.

Ne pourrait-on pas trouver un moyen, comme l'a fait Besançon, par exemple, en offrant des bouteilles à la population avec, indiqué dessus « La Bisontine » ? On pourrait faire « La champagnolaise » pour que les gens prennent l'habitude d'aller au robinet pour tirer de l'eau plutôt que d'acheter des paquets de bouteilles sous plastique, ce qui crée des déchets.

Ici, on aurait des carafes d'eau de Champagnole avec un verre, cela m'irait très bien.

Est-ce qu'on ne peut pas faire sponsoriser un moyen quelconque avec Véolia pour donner envie de boire de l'eau du robinet plutôt que d'acheter de l'eau, ce qui est aberrant ?

M. le Maire.- On ne va pas se lancer dans cette affaire 10 jours après la turbidité qu'on a eue dans les canalisations.

M. Duprez.- C'est une réflexion à long terme.

M. le Maire.- Il est vrai que nous en avons déjà parlé plusieurs fois et je ne comprends pas non plus.

M. Duprez.- C'est peut-être à nous d'être incitatifs.

M. le Maire.- Pour information, boire l'eau du robinet coûte 2 € par an et par habitant. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Tissot.- Il y a deux rapports. Est-ce une obligation ?

M. le Maire.- Oui. Il y a celui du délégataire qui est obligé de faire son rapport. L'autre, c'est le nôtre, qui est plus simple. Vous avez toutes les analyses qui ont été faites et un tas de détails sur le réseau. On est obligé de vous le fournir et qu'il soit imprimé correctement.

M. Pernot.- J'interviens sur l'eau parce que j'ai des craintes pour les années à venir, indépendamment de la qualité de l'eau qui nous est fournie sur la ville de Champagnole. Le prix de l'eau que l'on consomme est une partie résiduelle dans le prix de l'eau dans sa globalité, c'est-à-dire en intégrant la partie assainissement. Tout le monde doit en avoir conscience parce qu'aujourd'hui, on est dans une situation où, dans le Jura, on commence à avoir des disparités très fortes d'une ville à l'autre. On commence à avoir une disparité très forte même sur des territoires de proximité et, sur l'assainissement, je crois qu'on est vraiment au début du coût de l'assainissement. On s'est obligé, avec Guy, à maintenir un prix de l'assainissement relativement bas par rapport à la moyenne jurassienne constatée. On est à 1,47 €. On est donc déjà à un prix

largement supérieur au prix de l'eau et cela sur l'ensemble du territoire puisque nous contribuons au fonctionnement des services rendus aux populations.

Il faut donc bien avoir en tête que l'effort voulu par le législateur, qui est vraiment un effort cohérent pour que l'eau qu'on a souillée soit ensuite assainie, va peser de plus en plus dans le prix de l'eau, d'autant que l'agence de l'eau se désengage de plus en plus des programmes d'accompagnement, des programmes d'investissement qui sont de plus en plus conséquents.

Je crains donc que le bonheur de boire notre bonne eau à un coût relativement réduit ne perde pas. À Saint-Claude, ils sont à plus de 4 € pour l'eau assainie. Ils sont dans des logiques où ils n'ont pas encore résolu leurs problèmes, d'ailleurs comme nous puisque c'est le cas pour une grosse moitié des communes de la communauté de communes. Il y en a une partie qui est encore assez compliquée à assainir et il va falloir que nous dégagions de nouveaux moyens d'investissement, ce qui aura inévitablement des répercussions sur le prix.

J'ose espérer que cela fera la joie des pêcheurs parce qu'aujourd'hui, nous avons un système qui n'est pas complètement performant dans la mesure où bon nombre de maisons dans la ville, ou d'immeubles, ne sont pas correctement branchés au réseau. L'argent qu'on investit massivement n'apporte pas, de ce fait, les répercussions espérées. C'est pour cela que nous devons faire un travail d'information fort auprès de nos concitoyens, un peu comme l'a fait le SYDOM, à une époque, sur les prix, pour qu'ils admettent que cette charge, demain, sera de plus en plus lourde dans leur budget. Ne pas leur dire serait faire preuve d'irresponsabilité et de démagogie.

Globalement, aujourd'hui, même si les factures sont certainement lourdes, lorsqu'on ramène au prix du litre, on est dans des sommes somme toute très raisonnables. Il va falloir que nous envisagions la problématique des eaux pluviales et que l'on continue les programmes d'investissement afin que toutes les maisons de la ville se branchent correctement et je vous promets qu'on n'est pas sorti de l'auberge !

Je crois qu'il faudra que l'on capitalise sur la ville et la Com'Com pour engager un programme d'explication et qu'on le fasse sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes pour que chacun ait conscience que c'est certainement le grand enjeu des 10 à 15 années à venir.

M. le Maire.- En ce qui concerne le tarif global, les 1,47 € indiqués par Clément sont hors taxes. En fait, c'est 1,78 € TTC plus 1,61 €, on est donc à plus de 3 €. L'eau, dans tout son circuit, du robinet au retour dans l'Ain, est à 3,39 €.

M. Pernot.- Ce qui nous place dans une bonne moyenne. Je crains que cela ne dure pas. Et c'est la moyenne qui va augmenter, on sera donc forcément sur la moyenne et tout le monde sera astreint à faire les efforts que nous devons réaliser.

M. le Maire.- Une étude est en train d'être réalisée par la Communauté de Communes sur notre réseau d'assainissement parce que la station d'épuration conçue selon les normes des années 90 à début 2000 mais, maintenant, elle ne répond plus aux normes non pas en qualité des rejets mais en nombre de fois où on déverse par temps de pluie.

Les normes vont changer, il nous faut donc recalibrer pas mal de choses sur notre réseau et il faudra bien le payer.

M. Pernot.- Sachez qu'à chaque fois qu'il y a un accident dans les rivières, la Communauté de communes qui est en charge de ces affaires-là est soumise à des problématiques judiciaires, que ce soit suite à des plaintes de sociétés de pêche ou d'autres intervenants. C'est pour cela qu'à un moment donné, il va bien falloir que les choses évoluent parce que cela ne pourra pas tenir ainsi durablement.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur le rapport sur l'eau ?
Vous devez juste en prendre acte.

Vous me donnez donc acte que je vous l'ai bien présenté ? (*Approbation générale*)
Merci.

6. Rapport d'activité du SIDEDEC

M. le Maire.- " Le Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de E-Communications, c'est-à-dire le SIDEDEC du Jura, a établi son rapport d'activité 2017.

Vous trouverez ci-annexé le document reprenant les thématiques suivantes : Energies et réseaux électriques / Aménagements et équipements collectifs / Mission Energie / Informatique et T.I.C. / Juridique, marchés publics et RH / Finances et conseil de gestion.

En complément de ce rapport, il vous est précisé ci-après les domaines où la ville de Champagnole travaille avec le Sidec :

- La ville adhère au contrat de concession départementale de distribution d'électricité (depuis la loi sur l'Energie de décembre 2006) géré par le Sidec.

- Les extensions de réseaux électriques basse tension, par exemple dans un nouveau lotissement, doivent obligatoirement être réalisées par le Sidec.

- La ville s'est engagée dans un Conseil en Energie Partagé, confié au Sidec, qui dispose d'un chargé de mission spécifique.

- La ville est autonome dans le domaine de l'éclairage public, mais chaque fin d'année, les factures sont transmises au Sidec qui reverse un montant correspondant à 20 % de nos dépenses.

- La ville a signé une convention avec le Sidec permettant la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie.

Sur ces trois derniers sujets, il y a un réel intérêt financier pour la ville de travailler avec le Sidec.

En revanche, nous n'utilisons pas les services du Sidec pour la distribution de gaz, pour l'alimentation en eau potable, pour la maîtrise d'œuvre de projets, pour les logiciels et les services informatiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2017 du SIDEDEC du Jura."

Vous avez tous lu attentivement le rapport. On vous a dit à quoi le Sidec nous servait.

Je vous demande de prendre acte du fait que je vous ai bien présenté le rapport du Sidec.

7. Rapport annuel du SYDOM et du SICTOM

M. le Maire.- Nous allons commencer par le SICTOM.

Il couvre la Communauté de communes d'Arbois Poligny Salins, donc 35 communes, Champagnole Nozeroy Jura, donc 33 communes et une commune sur le Val d'Amour, soit une population de 33 336 habitants.

Je vous fais grâce de toutes les tournées.

Le SICTOM vend des composteurs individuels dans toutes les déchèteries, de 15 à 20 € suivant le modèle.

Quelques chiffres intéressants pour l'an dernier. On est passé sous la barre des 6 000 tonnes de bacs gris sur le territoire du SICTOM. On est à 5 973. C'est une baisse qui est régulière pour tout le département. On a 2 033 tonnes sur le bac bleu, ce qui est stable par rapport à 2009.

Le bac gris a baissé de 2,49 %, le bac bleu a progressé de 3,65 €. C'est donc que les gens ont mieux trié. Je vous rappelle que tous les emballages se trient. Tous les emballages vont dans le bac bleu et, après, le SICTOM voit ce qu'il en fait.

Page 10, vous avez l'évolution des déchets apportés en déchèteries, le tout venant, le bois, les gravats et les déchets verts pour 7 000 tonnes.

Page 11, vous avez le détail par déchet avec, à la dernière ligne, le plâtre. 100 tonnes de plâtre ont été collectées. Avant, le plâtre était à l'enfouissement, dans la benne de tout venant. Il est maintenant interdit d'enfouir du plâtre parce que c'est renouvelable à l'infini. Cela redevient du gypse et on peut refaire du plâtre. C'est pour cela que le plâtre est envoyé dans des usines spécialisées pour le recycler.

Page 13, un tableau vous donne les évolutions. Le bac gris : - 2,49 %. Le bac bleu : + 3,65 %, les déchèteries : + 3,37 %. Je parle en tonnes. Ce qui fait que le tonnage 2016 est passé à 16 209 tonnes de déchets, qui ont été collectées soit par une benne à ordures, soit par les trois déchèteries du SICTOM qui sont Champagnole, Arbois et Poligny.

Page 15, vous avez les coûts. La collecte : 1 077 000 €, donc pour les bennes à ordures qui passent. Le traitement, donc ce que le SICTOM paie au SYDOM pour trier ou pour brûler, pour 994 000 €. Les déchèteries ont coûté 762 000 € pour l'amortissement, les gardiens et le traitement de ce qui est collecté en déchèterie. Il y en a qui partent au recyclable, il y en a qui partent à l'enfouissement et il y en a qui partent au four.

Ce sont les dépenses mais il y a des recettes. Il y a la redevance spéciale qui représente 287 000 €. Ce sont les artisans, les professionnels qui paient directement au SICTOM.

Autres recettes de la collecte, pour 21 880 €. C'est ce qui est payé par le Département ou par la ville, c'est ce qui est ramassé dans les rues. Lorsqu'une association fait une manifestation, on amène un bac de 750 litres, c'est 20 € de l'heure pour la manifestation. Ce sont tous ces petits points. Le gros point, ce sont les participations des Communautés de communes à travers les communes. On est à 72 € pour ceux qui sont en individuel et 65 € pour ceux qui sont en collectif.

Page 16, fréquentation des déchèteries. L'an dernier, il est passé 62 000 personnes à la déchèterie de Champagnole. Il y a des abonnés, certains viennent presque tous les jours, d'autres deux fois par semaine. Certains viennent uniquement pour voir du monde !

M. Tissot.- Comment est-ce comptabilisé ?

M. le Maire.- Ce sont les gardiens qui le font.

25 000 à Arbois et 37 000 à Poligny. Ce sont deux déchèteries ouvertes à mi-temps. À Champagnole, elle est ouverte du lundi matin, 8 h 30, au samedi, 18 heures.

Page 17, vous avez les recettes des déchèteries. Une partie est du ressort de la facturation des apports des professionnels. C'est gratuit pour les habitants mais payant pour les professionnels. Les recettes sont de 344 000 € pour la facturation des déchèteries aux professionnels.

Un chiffre intéressant dans le tableau « Récapitulatif par habitant et par tonne ». Vous avez le total général, donc les 16 000 tonnes donc j'ai parlé précédemment. Le coût total est de 2 834 493 €. C'est le budget total de fonctionnement du SICTOM. Il est équilibré. On est à 65,44 € de dépense par habitant.

Je vais dire ce que je dis tous les ans. Comme je siège dans différentes associations ou groupes de travail au niveau national, je ne vais pas dire que je connais tous les collègues présidents des SYDOM de France, mais presque. Je n'ai encore trouvé personne, en France, qui avait des tarifs inférieurs aux Jurassiens. Malgré tout ce qui peut se raconter, que nous avons été devancés par les Bretons ou je ne sais qui, nous avons encore une certaine longueur d'avance avec 65,44 € par habitant sur notre SICTOM.

Y a-t-il des questions ?

M. Vuillermoz.- Il n'y a plus que deux personnes dans le bureau administratif ?

M. le Maire.- Oui, vu que la directrice vient à la ville de Champagnole. Mais il y aura quelqu'un après.

Au bureau, on a aussi une personne pour faire le budget. Tout ce qui est collectes, c'est une autre personne qui s'en occupe. Il y a quelqu'un qui gère tous les personnels en déchèterie et qui fait les quais de transfert sur les collectes, ce n'est pas géré uniquement par la directrice.

Le SICTOM va donc continuer à vivre.

Y a-t-il des questions sur le SICTOM ?

M. Pernot.- J'ai une petite question pratique, mais je ne sais pas à qui je dois m'adresser, si c'est au président du SYDOM ou à celui du SICTOM.

M. le Maire.- Les deux ne sont pas opposés, au contraire.

M. Pernot.- Mais c'est un sujet qui pourrait venir !

Quand nos administrés laissent des encombrants sur le domaine public, qui doit les enlever ?

Si le SICTOM ou SYDOM les enlève, cela incite les gens à mettre leurs encombrants sur le domaine public. S'ils ne les enlèvent pas, c'est la ville pour tous ceux qui sont dans un environnement proche. Vous allez me dire que c'est peut-être ceux-là que cela gêne, mais est-ce bien normal sachant que cela incite les gens à le faire ?

M. le Maire.- La propreté d'une commune est du domaine de la police du maire, c'est donc de la responsabilité de la commune, ce n'est pas de la responsabilité du SYDOM ou du SICTOM.

Le pire, ce sont ceux qui balancent leurs sacs d'ordures ménagères n'importe où. Généralement, les gens qui font cela oublient d'enlever une enveloppe à leur nom. Et là, on peut remonter à eux.

M. Grenier.- Ou un ticket de courses dans un supermarché. Avec un ticket de courses, il y a l'heure et on peut faire appel aux caméras du supermarché pour retrouver la personne.

M. le Maire.- Les caméras de supermarché, c'est comme nos caméras, seules la police a droit de les visionner. Le propriétaire de la caméra n'a pas le droit de faire.

M. Vuillemin.- Et cela ne se garde pas longtemps.

M. le Maire.- C'est effacé 15 jours après.

Pour les encombrants, il faut le signaler et on fait appel à la police municipale.

M. Pernot.- Sur des points de collecte, on ne sait pas de qui il s'agit.

Qui emmène l'encombrant ? C'est cela, la question.

M. le Maire.- C'est la commune. Le SICTOM passe avec une benne à ordures. Il collecte les bacs gris et s'il y a un sac à côté, ils le prennent. Si ce sont des meubles, ils vont à la déchèterie.

M. Pernot.- Il faut faire appel à la police municipale pour cela ?

M. le Maire.- C'est le service technique qui va aller les ramasser pour les emmener à la déchèterie.

S'il y a une vieille machine à laver sur le bord de la route, je vous garantis qu'elle ne va pas rester seule longtemps. Il va arriver un frigo, etc.

Les collectes d'encombrants, cela existe dans les petites communes.

Mme Delacroix.- Il ne faut pas exagérer, la collecte d'encombrants, à Champagnole, n'est pas nécessaire.

M. le Maire.- Non, elle n'est pas nécessaire. La collecte d'encombrants s'organise dans les petites communes une ou deux fois par an, ce qui permet aux gens de se débarrasser de ce qu'on appelle « les monstres ».

Y a-t-il d'autres questions sur le SICTOM ?

On passe au SYDOM. Je vous conseille l'édito du Président. Le SYDOM est important, il vient de fêter ses 30 ans. On est passé sous la barre des 49 000 tonnes de déchets de bacs gris par année et à peu près 15 000 tonnes. Je vais commencer par le bac gris. 49 000 € tonnes sont mis au four, 6/7 000 tonnes vont pour faire du compost. Le four alimente le quartier de la Marjorie, la piscine de Lons, la mairie de Lons, les thermes et diverses copropriétés, ainsi que la prison et la gendarmerie.

Ensuite, il y a deux turbines qui fournissent de l'électricité, qui sont reliées au réseau EDF. Ensuite, le centre de tri qui représente 15 000 tonnes. Le Jura produit 15 000 tonnes de bacs bleus par an qui sont triés au centre de tri de Lons le Saunier, avec leurs bacs jaunes. Dedans, il y a du Grand Bourg pour 4 000 tonnes, le Louhannais pour 800 tonnes et également quelques Communautés de communes de l'Ain ou de la Saône et Loire. Ce qui fait qu'il y a à peu près 22 000 tonnes de déchets qui sont triés et valorisés au SYDOM de Lons le Saunier.

Le four est en délégation de service public avec Véolia. Le centre de tri est en délégation de service public avec Suez, avec le groupe Demain, anciennement JuraTri, qui fait beaucoup d'insertion.

Il y a aussi le centre d'enfouissement de Courlaoux qui prend les bennes des déchèteries, ainsi que ce qu'on appelle les refus de tris, donc les erreurs de tri de nos concitoyens. Ce sont entre 15 et 20 000 tonnes sur une année.

Le budget de fonctionnement du SYDOM est de 19 M€, sachant que celui de la ville de Champagnole est de 9,10 M€. Imaginez l'argent que cela représente au national. Il y a aussi des grands groupes (Véolia et Suez) qui sont dedans.

Le personnel du SYDOM, c'est 15 personnes. Une cinquantaine de personnes travaillent dans les centres de tri. Au four, il y a 19 personnes, sachant qu'il tourne 365 jours sur 365, jour et nuit, c'est donc en 3x8. On n'arrête pas un four pour le remettre en route du jour au lendemain. On l'arrête deux à trois fois par an pour des arrêts programmés, surtout deux gros arrêts techniques. Il faut attendre que le four refroidisse pour changer des briques réfractaires, ce qui dure 9 à 10 jours, mais il y a des décrassages intermédiaires de certains éléments. En 2005, la cheminée a été améliorée, on a mis 5 millions d'euros et il faut recommencer car les lois ont changé.

Le prix des poubelles va augmenter dans les années à venir. C'est-à-dire que le SICTOM n'a pas mis d'augmentation sur les tarifs depuis 2008, depuis que je suis Président. Le SYDOM n'a pas mis d'augmentation depuis 2014. Mon prédécesseur n'avait pas fait d'augmentation non plus pendant deux ou trois ans. Mais je vous garantis une augmentation des déchets dans les années à venir du fait de l'augmentation des impôts, de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes). Le SYDOM paie déjà à peu près un million d'euros, sachant que c'est nous qui payons, et il va passer à 3 millions d'euros.

Je pense que tous les présidents de syndicats de France, de par l'association Amorce, vont faire une attaque en règle, ceci sur ma proposition, concernant ce phénomène. Vous voyez que pour 270 000 habitants, cela va augmenter de 2 millions. Imaginer ce que cela donne au niveau national, sachant que nous sommes encore de bons élèves.

Et ce ne sera pas pour l'ADEME mais pour Bercy !

Je ne vais donc pas m'appesantir sur ce sujet ce soir. Il y aura plusieurs supports médiatiques sur cette affaire.

Notez bien ce terme : taxe générale sur les activités polluantes. On donne déjà 970 000 € avec la TVA qui va avec.

Le SYDOM du Jura est donc une affaire qui tourne, il est bien géré. Il a été créé en 1988 mais le four date de 1994, le centre de tri date de 1994. C'est pour cela que nous avons encore une longueur d'avance sur beaucoup de départements. Le département du Jura a été précurseur. C'est suite à cela que s'est créé Eco-Emballages, que ce sont créés un tas de choses pour le financement. C'est principalement le Député du Jura, Jacques Pélissard, qui a fait que le modèle français est ce qu'il est à l'heure actuelle. Le Jura est resté très longtemps la référence.

M. Duprez.- Je peux ajouter qu'à l'AFPA où je travaillais, nous avons mis en place à Lons le Saunier les premières formations d'agent de traitement des déchets industriels et urbains, à la même période.

M. le Maire.- Ils sont donc en retraite !

M. Duprez.- Certains le sont et d'autres sont encore en activité.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur le SYDOM ?

Je pourrais vous en parler toute la nuit !

Les rapports de l'eau, du SIDEC, du SICTOM et du SYDOM vous ont donc été présentés.

8. Audit énergétique de l'Oppidum : plan de financement

M. le Maire.- " La Ville de Champagnole a prévu de procéder à un audit énergétique de l'Oppidum.

Le montant total de l'opération s'élève à 10 420,00 € HT. Il est sollicité une aide financière de l'ADEME à hauteur de 35 % et à la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 35 %. Le solde étant financé sur les fonds propres de la commune.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Bien que ce bâtiment soit l'un des bâtiments les plus récents de la commune, je vous rappelle que la première très grosse manifestation qui a eu lieu dans cette salle a été le réveillon de l'an 2000, l'Oppidum doit faire un bilan énergétique car c'est l'un des bâtiments les plus consommateur en énergie, je ne sais pas si je peux dire « énergivore ». On peut être co-financés.

On peut s'améliorer, on a d'ailleurs toujours le projet de faire du photovoltaïque sur le bâtiment, en autoconsommation par notre régie électrique.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

9. Eclairage public : subvention du SIDEC

M. le Maire.- " Une subvention peut être allouée par le SIDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2018.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 470 €.

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % du SIDEDEC dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

Tous les ans, on renouvelle pour plus de 30 000 € notre éclairage public, en équipement Led. On a de plus en plus de Led. Les nouveaux quartiers sont équipés en Led directement et on fait beaucoup de renouvellements.

On doit donc avoir 6 470 € du SIDEDEC.

Qui votre contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

SIXIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

10. Information : rentrée scolaire

M. Grenier.- On avait convenu de vous donner quelques informations sur la situation scolaire à Champagnole. Je laisserai le mot de la fin à Monsieur le Maire concernant le transfert de l'école Hubert Reeves.

Je vais tout d'abord vous parler du passage aux quatre jours. Vous savez qu'avant, on fonctionnait avec une semaine organisée sur quatre jours et demi. Depuis la rentrée, nous sommes passés à une organisation sur quatre journées.

On a procédé à un sondage auprès des parents d'élèves qui ont répondu, à une très grande majorité, qu'ils étaient favorables au passage à quatre jours. On a organisé les quatre écoles de la ville sur une semaine de quatre jours, ce qui fait que cette nouvelle répartition de temps scolaire / périscolaire nécessitait le réaménagement des emplois du temps des ATSEM, des emplois du temps des animateurs et le fonctionnement de Champa'Loisirs.

On a librement concerté les personnels et on leur a fait des propositions d'emploi du temps qui, dans la grande majorité, ont été acceptées avec quelques petits changements à la marge, quelques petits aménagements. On s'est inspiré de ce qui se faisait il y a quelques années, les agents n'ont donc pas été surpris de revenir à cette organisation.

On essaie de maintenir la même qualité d'accueil pour les enfants. Nous allons donc redémarrer un accueil sur le mercredi toute la journée. Le mercredi matin, il y a entre 50 et 60 enfants, un peu moins l'après-midi. Nous proposons, le mercredi matin, des activités ludiques, culturelles, de jeux, de choses à préparer pour ceux qui resteront l'après-midi qui sera sur des activités un peu plus importantes et un peu plus longues. Il y a une trentaine d'enfants l'après-midi.

Les enfants viennent aussi bien de l'école publique que de l'école Jeanne d'Arc et d'autres viennent de l'extérieur de la commune.

Le matin, les activités sont donc orientées vers des activités manuelles, ludiques, préparation des jeux de l'après-midi. L'après-midi, les activités s'orientent vers de grands jeux de groupes, du sport, etc. Des réflexions sont conduites pour toujours améliorer ces contenus. Nous irons vers des activités sportives, culturelles en tout genre. On imagine travailler sur des petits cycles. On l'a déjà fait par le passé mais là, ce sera renforcé avec des petits cycles de théâtre, par exemple, construire un spectacle, aborder de l'informatique, donc avec tout un panel d'activités de ce type.

Comme d'habitude, on s'appuie sur le savoir-faire des personnels de Champa'Loisirs. Comme les ATSEM ont perdu un petit nombre d'heures, elles interviennent dans ces activités pour

compenser cette perte d'heures. Pour l'instant, cela se passe assez bien, elles l'ont fait d'une manière très volontaire et avec tout leur savoir-faire.

On a souvent l'habitude de dire qu'on s'appuie sur le savoir-faire des personnels de Champa'Loisirs. C'est vraiment de l'expérience, ce sont des personnes qui ont l'habitude de ce domaine et ils sont très performants. Je les en remercie d'ailleurs.

On va voir comment évoluent les effectifs de fréquentation puisqu'ils bougent un peu. On verra d'ici la fin du trimestre comment tout cela évolue.

Je vous parle rapidement des effectifs. À l'école de Valentenouze, on vit une situation assez dramatique avec un effondrement catastrophique des effectifs de l'école puisque, cette année, nous n'aurons que 61 élèves pour trois classes. À titre indicatif, en 2012, il y a donc 6 ans, il y avait 92 élèves. On en a donc perdu un tiers alors qu'on est sur le secteur de ville où se sont construites beaucoup d'habitations, avec beaucoup de familles nouvelles, énormément de lotissements locatifs sur le secteur. La majorité de ces enfants sont « perdus » puisqu'ils vont dans le privé.

Vous avez l'école Jules Ferry qui subi avec un peu de décalage ces baisses d'effectifs. Aujourd'hui, on n'a plus que 107 élèves à l'école Jules Ferry alors que quand j'ai pris mes fonctions, il y a 4 ans, on était très inquiets parce qu'on était à 156 et l'école était homologuée à 160. Le directeur m'appelait quasiment tous les jours car les chiffres n'arrêtaient pas de monter, cela s'est arrêté à 157.

Sur ce secteur, suite à la décroissance de Valentenouze, on a perdu en quelques années une cinquantaine d'élèves. Ce qui est énorme et qui implique des fermetures de classes.

Sur l'autre secteur de la ville, l'école maternelle du Boulevard et l'école Hubert Reeves résistent un peu mieux, notamment avec l'école Hubert Reeves en termes d'effectifs puisque cette dernière n'a pratiquement pas perdu d'élèves. On est à 200 élèves et il y en avait 204 l'année dernière et 186 en 2017. Ce chiffre de 200 semble s'installer sur cette école, ce qui est très encourageant pour nous puisque nous avons construit une très belle école.

Pour l'école maternelle du Boulevard, on a eu la surprise, cette année, de voir arriver quinze élèves inattendus car ils n'avaient pas été repérés par les fratries ou par l'état civil. L'autre particularité, cette année, c'est que nous avons eu un changement de directrice à l'école du Boulevard, c'est Madame Brand qui nous arrive de Sirod, suite au départ en retraite de Mme Lydie Canaguier. Pour l'instant, tout se passe très bien. Elle a pris ses marques et tout va bien dans le meilleur des mondes.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur les effectifs.

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme David Rousseau.- A Valentenouze, on constate aussi la baisse. Est-ce que l'Education Nationale prend conscience de cette baisse ?

M. Grenier.- On a rencontré Monsieur Folk hier après-midi pour l'alerter sur cette situation dramatique à nos yeux. Je ne vais pas m'étendre sur les réponses obtenues.

M. le Maire.- Concernant le déménagement de l'école Hubert Reeves, vous connaissez tous le problème de sol que nous avons devant cette école où on a des fissures que vous n'accepteriez pas chez vous. Je ne vois donc pas pourquoi nous accepterions cela chez nous, donc dans un bâtiment communal.

C'est la Com'Com qui est maître d'ouvrage, nous sommes co-financier.

Nous avons trouvé une solution afin de pallier ces défauts, ces malfaçons. Mais je vais juste parler du déménagement. Il est irréalisable de le faire pendant les vacances de la Toussaint, les vacances d'automne, parce que le délai est trop court. Il faut déjà terminer tous les travaux et, ensuite, il faut réunir la commission de sécurité. Il y a tout un rituel, avec des dossiers à remonter, ce qui fait que ce n'est pas possible à la Toussaint.

Aux vacances de Noël, nous n'aurons pas le personnel disponible pour le faire. Les employés qui seront d'astreinte seront présents pour continuer le service de la ville mais beaucoup seront en vacances. On sera donc en sous-effectif.

J'ai eu Monsieur Folk au téléphone pour cette affaire et nous envisageons de faire le déménagement avant les vacances de Noël. J'espère que ce sera fin novembre ou tout début décembre. Le déménagement se ferait sur un mercredi, jeudi, vendredi et samedi. Le mercredi, ce serait le déménagement de la partie scolaire. Ensuite, déménagement de tout ce qui va autour, sachant que la commission de sécurité doit se faire dans une école meublée. Il faudra donc voir si le SDIS souhaite que toutes les classes soient prêtes ou uniquement quelques classes témoins.

Les jeudi et vendredi, il n'y aura pas classe puisqu'il y aura une école à moitié vide et une à moitié pleine. Monsieur Folk est d'accord pour que nous renforçons le périscolaire et que les professeurs des écoles soient également partie prenante et que ce soit si possible une classe différente, une classe de découverte s'il faut beau, par exemple. Si les institutrices font le déménagement, c'est le périscolaire qui s'occupera des enfants mais aucun ne sera laissé sur le carreau. Les parents pourront donc amener leurs enfants à l'école comme pour une journée normale.

Monsieur Folk m'a dit qu'il avait également regardé pour mettre quelques personnels de remplacement ce jour-là sur Champagnole pour aider également à l'encadrement des enfants.

Pour l'instant, je n'ai pas précisément les dates puisqu'il faut déjà que le chantier soit terminé, que toutes les réserves soient levées – il y en a encore quelques-unes –, il faut que les entreprises soient là. Et enfin, que la commission de sécurité ait lieu. J'espère que ce sera pour fin novembre, début décembre au maximum.

Après, si on passe sur janvier ou février, il faut savoir que certains cartons sont déjà prêts, comme la B.C.D. où il y a tous les livres. J'ai eu une discussion avec le directeur de l'école. Il peut se passer de la documentation pendant un trimestre mais il ne faudrait pas dépasser janvier. Il faut donc absolument faire comme cela.

L'Education Nationale est d'accord, donc l'Inspection académique. J'espère que tout sera bon pour fin novembre / début décembre.

M. Pernot. - J'interviens en tant que Président de la Com'Com pour vous informer des problèmes que nous avons rencontrés sur ce bâtiment.

Lorsqu'on a réalisé, dernièrement, l'école du Boulevard, tout s'est bien passé dans le cadre de cette rénovation. Là, ce projet nouveau s'est déroulé de la meilleure des manières, mais avec deux malfaçons que j'ai pu constater en juin, avec Guy. C'est le problème de la cour qui est composée de goudron posé de manière un peu indélicate et puis, surtout, ce problème de fissures au sol. Le problème est que l'architecte a essayé de nous faire admettre que c'était un problème d'esthétisme, que l'appréciation des uns pouvait être différente de l'appréciation des autres.

Toujours est-il que lorsque nous avons constaté l'ensemble des fissures sur le bâtiment, nous lui avons dit que nous n'accepterions jamais cela chez nous. À partir de là, nous nous sommes mis d'accord sur le fait que je ne validais pas ces travaux et qu'on ne faisait pas réception du bâtiment dans l'attente d'une amélioration notoire.

Juillet et août sont passés par là. Pour finir, l'architecte est tout de même venu voir sur place. Il s'est aperçu du problème qui était un problème effectif pour lui. À partir de là, il s'est engagé dans un processus consistant à proposer une solution qui permette de réceptionner un bâtiment dans des conditions normales, avec un sol à peu près normal. Il fera donc l'ajout sur ce sol d'un revêtement qui permettra d'éliminer le problème.

Ce ne sera pas idéal mais il en est ainsi. Cela devrait se terminer dans huit semaines. On pourra alors envisager le déménagement dans de bonnes conditions. Pour la cour, nous avons passé un accord avec la société pour une réduction du coût. Les choses devraient se patiner avec le temps, cela ne devrait donc plus se voir.

Par contre, le reste de l'école est particulièrement agréable et bien fait. C'est pour cela que nous n'avons pas souhaité nous engager dans un processus judiciaire qui allait prendre

plusieurs années. On a donc paré en trouvant la solution la plus consensuelle et qui permet tout de même de faire valoir les droits de la Communauté de communes, les droits de la ville et surtout les droits des enfants et des professeurs des écoles, sachant que le directeur, Monsieur Bonnet, a été associé à la prise de décision concernant l'idée que la rentrée ne pourrait pas se faire en septembre. Il l'a bien compris puisque, lui aussi, avait émis un avis assez défavorable à ce qu'on réceptionne le bâtiment en l'état.

Tout devrait donc s'arranger mais il est toujours pénible d'avoir des désagréments de ce genre. On va tout de même faire avec et nous rentrerons, dans huit ou neuf semaines, dans cette nouvelle école et nous n'en parlerons plus d'ici 10 ans. Ceci étant, nous avons tout de même manifesté avec force et vigueur notre désappointement, notre colère d'être obligé de décaler la rentrée, puisqu'il était prévu que ce soit opérationnel en septembre. On tourne donc la page mais on n'oubliera pas.

M. le Maire.- Dans 10 ans, tout le monde aura oublié.

M. Pernot.- Peut-être pas.

M. le Maire.- Au moins les quelques mois de décalage de la rentrée.

M. Pernot.- Oui, en effet.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur les affaires scolaires ?
Nous passons au point suivant.

HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

11. Budget 2018 : Décisions modificatives

M. Tissot.- Nous avons examiné en détail la DM en commission des finances le 18 septembre dernier.

À la première page : la Décision modification n° 2 du budget principal.

Le tableau comporte des ouvertures et des virements de crédits.

La DM2 a été élaborée après avoir fait un point financier sur les dépenses d'investissement réalisées ou engagées au 1^{er} septembre.

Vous avez le détail ligne par ligne des ouvertures de crédits proposés, je vais juste commenter les plus importantes.

DEPENSEES D'INVESTISSEMENT : un total de 138 914 €.

Première ligne opération Fisac subvention façades et vitrine pour 21 000 €.

Nous avons recensé tous les dossiers en cours de validation. L'opération s'est terminée en juillet et il nous restera à payer quelques subventions dès que SOLIHA nous aura transmis les pièces justificatives.

Viabilisation du lotissement « la champagnolaise » pour 20 000 €. Un abondement de 20 000 € supplémentaires pour financer certains travaux complémentaires de la viabilisation du lotissement.

La majeure partie de ces travaux (qui ont été réalisés à la demande de l'OPH) sera remboursée par une augmentation du prix de vente du terrain.

Viabilisation lotissement rue Charles Peguy pour 11 000 €. C'est un réajustement des prévisions inscrites en 2017.

Sur la DM, on retrouve 42 000 € de recettes d'investissement en cession d'immobilisation qui concernent les 2 parcelles vendues cette année et qui n'avaient pas été inscrites au budget.

Travaux hangar à sel pour 17 845 €. C'est un complément pour le financement des matériaux achetés (construit en régie) et pour la mise hors service d'une cuve à fioul présente sur le site (aux ateliers municipaux).

Travaux de sécurité routière pour 9 405 €. C'est un complément pour les travaux effectués devant la boulangerie avenue Herriot.

Eclairage place Charles de Gaulle pour 11 570 €. Remplacement des 6 luminaires place de la mairie.

Pour le reste, vous avez le détail par ligne.

Il y a également la pose de stores dans les bureaux de la mairie car les conditions, en été, étaient tout de même très difficiles.

Je ferai juste une précision sur la ligne système de régulation du chauffage de la bibliothèque. C'est un système de programmation et de régulation du chauffage électrique, en fonction des plages d'occupation et qui tient également compte de la fréquentation des locaux. Jusqu'à présent, le chauffage marchait tout le temps, presque hiver comme été. Avec ce système, on fera des économies importantes. Le coût de l'installation devrait être amorti en 1 ou 2 ans maximum.

Les 138 914 € de dépenses supplémentaires sont équilibrées par une ouverture de crédit de 42 000 € (cession de parcelles rue Charles Peguy) et par un virement de 96 914 € issu de la section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 47 000 €.

Vous avez l'explication du financement en détail, nous avons prélevé 56 466 € sur les dépenses imprévues (72 488 € étaient disponibles).

On a également abondé de 6 522 € les prévisions du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales) qui s'élève à 37 151 € en 2018 contre 21 545 € en 2017).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 47 000 €.

On retrouve le reversement d'un excédent supplémentaire de 40 000 € du budget de la régie électrique (je vous expliquerai tout à l'heure).

15 000 € de remboursement de salaire de l'assurance du personnel (remboursement maladie).

Enfin, une réduction de 8 000 € sur le reversement de l'excédent du budget lotissement les Louaitaux.

À la deuxième page la Décision modification n°1 du budget champa immo : ouverture de crédits de 200 000 € pour le financement de la seconde tranche de 18 garages en dépense d'investissement au compte 2132, équilibré par un crédit relais du même montant.

Suite à l'appel d'offres, l'offre la plus intéressante était celle de la Caisse d'Épargne (0.47 % sur 2 ans) soit un coût net d'environ 1 000 €.

En fonctionnement, inscription de 200 € pour les frais d'emprunts (0.10 % du capital emprunté) équilibré par l'inscription de loyers complémentaires.

À la troisième page la Décision modification n° 2 du budget régie électrique : on récupère 40 000 € à réinjecter dans le budget principal par un virement de crédit de 30 000 € du compte 695 (impôt société) et par une recette supplémentaire de 10 000 € au compte 7011 (les recettes seront supérieures aux prévisions du BP).

Dernière page, la Décision modification n° 2 du budget lotissement les Louaitaux, on finance 8 000 € de travaux supplémentaires au compte 605 (et non 672 comme inscrit par erreur) par la réduction du reversement de l'excédent à l'article 6522.

J'ai terminé.

Est-ce que vous avez des questions ?

Je passe au vote : qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

12. Renouvellement de la ligne de trésorerie

M. Tissot.- " Afin de faire face à des besoins ponctuels de trésorerie, il est nécessaire de renouveler le contrat de ligne de trésorerie, qui arrive à terme le 17 octobre prochain.

Le montant de l'encours est identique à celui de l'année précédente, soit 800 000 €.

Après étude par la commission des finances réunie le 18 septembre dernier, c'est l'offre de ligne de trésorerie interactive (LTI) de la Caisse d'Épargne de Bourgogne/Franche-Comté qui a été retenue.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la souscription d'une ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne de Bourgogne/Franche-Comté, aux conditions prévues dans le contrat :

Montant : 800 000,00 €

Durée : 1 an maximum

Taux d'intérêt applicable : T4M + marge de 0.32 %

Paiement des intérêts : trimestriel

Calcul des intérêts : Exact/360

Commission d'engagement : 0.08 % (soit 640 €)

Frais de dossier : Néant

Commission de mouvement : Néant

Commission de non utilisation : Néant

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du comptable public de Champagnole.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement."

Est-ce que vous avez des questions ?

Je passe au vote : qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

13. Exonération de la T.E.O.M.

M. Tissot.- "Le SICTOM de la Région de Champagnole collecte auprès des "gros producteurs" les déchets assimilés aux déchets ménagers qui, de ce fait, sont assujettis à la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

La redevance spéciale est appliquée aux professionnels ayant signé une convention avec le SICTOM pour la mise à disposition de bacs d'un volume supérieur ou égal à 600 litres.

Les établissements concernés peuvent être exonérés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères si le Conseil Municipal le décide.

Pour l'année 2019, le SICTOM a transmis la liste des établissements susceptibles d'être exonérés (c'est-à-dire ceux qui payent directement la redevance spéciale « gros producteur » au SICTOM) auxquels il convient d'ajouter ceux qui confient le service de collecte à un prestataire privé.

Il est proposé au Conseil municipal d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les producteurs assujettis à la redevance spéciale (ainsi que ceux qui utilisent les services de prestataires privés) figurant dans la liste ci-jointe."

Est-ce que vous avez des questions ?
Je passe au vote.

M. le Maire.- Je ne vote pas puisque mon fils fait partie de la liste.

M. Tissot.- qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Pascal.

Questions diverses

M. le Maire.- Quelques petites informations.
La journée nationale des aidants, le 2 octobre, de 13 heures à 17 heures.

Mme Benoit.- Champagnole a été choisie, cette année, pour l'organisation de la journée nationale des aidants. Il y aura des stands tenus par l'ADMR, PRODESSA, le relais des aidants extérieurs. Il doit y avoir 16 stands en tout. Les portes s'ouvriront à partir de 13 heures. Il y aura des personnes pour expliquer ce que sont les aidants. C'est une personne, dans une famille, qui a soit son conjoint malade, soit un enfant, un parent. Ils sont là pour l'aider. On s'aperçoit que c'est une tâche très lourde qui peut poser problème à certains qui n'y arrivent pas.

Cette journée nationale a lieu pour leur apporter des solutions, des réponses aux questions qu'ils peuvent se poser. L'après-midi se déroule avec des stands jusqu'à 14 h 15 et, après, il y aura trois ateliers. Les personnes pourront tourner sur les trois ateliers pour avoir des informations, pour poser leurs questions. La journée se terminera à 17 heures.

Si vous connaissez des personnes dans cette situation et qui n'osent pas venir, sachant que c'est souvent le premier pas qui est le plus dur à faire, il y a souvent un sentiment de culpabilité par rapport à la personne malade, vous pouvez les inciter à participer à cette journée.

M. le Maire.- Une autre information : les 60 ans du Boulodrome.

M. Duprez.- Je vous invite à lire les pages 48, 49 et 50 de cet excellent livre. J'ai eu le temps de lire pendant la présentation du dossier qui était un peu longue. Vous avez toute l'histoire des boules et de la jeunesse à Champagnole. C'est passionnant !

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions diverses ?
Je vous remercie de votre présence, la séance est levée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures.

Le Secrétaire de Séance,

Sébastien BONJOUR



Le Maire

Guy SAILLARD

